



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Technicolor : Sortie de procédure de sauvegarde**

**Paris, 17 février 2010** – Technicolor (La Société) (Euronext 18453 ; NYSE : TCH) annonce aujourd'hui que le Tribunal de Commerce de Nanterre, dans son jugement rendu ce jour, a approuvé le plan de sauvegarde de La Société.

Ce jugement met fin à la procédure de sauvegarde engagée par la Société le 30 novembre 2009. Il fait suite à l'approbation quasi-unanime du plan de sauvegarde de Technicolor par l'ensemble des comités de créanciers (fournisseurs, prêteurs au titre du crédit syndiqué et obligataires) les 21 & 22 décembre 2009, et par les actionnaires de La Société le 27 janvier 2010.

Technicolor va désormais mettre en œuvre ce plan et procéder aux opérations de marché prévues.

\*\*\*

*Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières ne sauraient être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement ou en l'absence d'une exemption d'enregistrement.*

*Technicolor est une société cotée sur le marché réglementé Euronext Paris et sur le New York Stock Exchange, et ce communiqué de presse contient certaines déclarations qui constituent des « déclarations prospectives » au sens du « safe harbor » prévu par le Private Securities Litigation Reform Act des Etats-Unis de 1995. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les anticipations et convictions actuelles de l'équipe dirigeante et sont soumises à un certain nombre de risques et incertitudes, hypothèses et autres facteurs, sur lesquels Technicolor n'a aucune emprise, et en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévisionnels évoqués explicitement ou implicitement par les déclarations prospectives, du fait de l'évolution de la conjoncture économique mondiale, des conditions commerciales, ainsi que des risques spécifiques liés à la restructuration de la dette de Technicolor et à ses activités. Pour obtenir plus d'informations sur ces risques et incertitudes, vous pouvez consulter le formulaire 20-F de Technicolor (anciennement Thomson) et les autres documents déposés auprès de la US Securities and Exchange Commission ainsi que le rapport annuel de Technicolor et les autres documents déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers.*

\*\*\*



## **A propos de Technicolor**

Depuis plus de 95 ans, Technicolor innove pour servir ses clients de l'industrie du divertissement, du logiciel et des jeux dans le monde entier.

La société est leader dans la fourniture de services de production, de postproduction et de distribution pour les créateurs et les distributeurs de contenu.

Technicolor est l'un des leaders mondiaux pour le traitement de films; le plus grand fabricant et distributeur de DVD (incluant les disques Blu-Ray) et l'un des principaux fournisseurs dans le domaine des décodeurs et des passerelles résidentielles. La société exerce également une activité de propriété intellectuelle et de licensing. Pour plus d'informations : [www.technicolor.com](http://www.technicolor.com)

**Press contacts:** 33 (0)1 41 86 53 93  
[technicolorpressoffice@technicolor.com](mailto:technicolorpressoffice@technicolor.com)

**Investor relations:** 33 (0)1 41 86 55 95  
[Investor.relations@technicolor.com](mailto:Investor.relations@technicolor.com)

**Shareholder Relations:**  
0800 007 167 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
[shareholder@technicolor.com](mailto:shareholder@technicolor.com)